

## VARIÉTÉS.

MÉMOIRES D'UN DÉPORTÉ  
A LA GUYANE FRANÇAISE.

## Deuxième partie—LE CHEMIN DU MALHEUR—(Suite)

Les voilà, les voilà, les incendiaires, les assassins ! et hommes et femmes se poussaient pour nous voir. C'était la première fois que je m'entendais ainsi traiter de brigand. Ce nom me fit froid au cœur, comme si une lame de couteau y était entrée. Tous ces yeux fixés sur nous, avec une curiosité mêlée de terreur, comme si nous eussions été un troupeau de taureaux de la Camargue, me donnait une sorte de vertige. — « Tiens, cria une voix que je crus reconnaître, voilà Pierre. — Où cela ! demandait une jeune fille. — Le sixième à droite, la blouse grise. — L'ancien propriétaire du mazet de l'étang ? demanda un troisième. — Oui, le chef des incendiaires de Roncières. » Je n'osai pas regarder qui me nommait ainsi. La sueur me coulait du front, il me semblait que la foule me montrait au doigt. J'aurais voulu être sous terre. Après quelques minutes de marche, nous arrivâmes au Palais-de-Justice : il était temps, mes jambes se dérobaient sous moi. On nous fit entrer dans une grande salle dont les murs tendus de rouge n'avaient pour tout ornement qu'un Christ, attaché au Jessus de la tête du Président, en face du banc sur lequel nous étions assis, chacun entre deux gendarmes. L'enceinte réservée au public était comble. Nos juges portaient le costume militaire, car c'était un conseil de guerre devant lequel nous devions comparaître. Derrière eux étaient assis les sténographes venus pour rendre compte des débats ; ils nous regardaient et écrivaient : nos crimes et notre châtement allaient être publiés par toute la terre. Le président fit faire silence, et, nous appelant chacun à notre tour, nous demanda nos noms, notre âge, notre profession. Quand l'appel fut terminé, un chef de bataillon se leva, et d'une voix claire qui vibrât à nos oreilles comme la trompette du jugement, donna lecture de l'acte d'accusation. Lorsqu'il arriva au brigand dangereux qui, non content d'incendier la maison d'un homme respecté, dont il avait épousé la sœur, avait de plus tiré sur lui, au moment où, éveillé par les flammes, celui-ci tâchait de fuir, un cri de désespoir, un cri terrible se fit entendre. Henriette était là, elle venait d'apprendre la vérité toute entière. On l'emporta sans connaissance, il se fit un grand mouvement dans la foule, la séance fut interrompue pendant quelques instants. — C'est la femme de l'assassin, dirent plusieurs voix. — Un médecin ! cette femme se meurt, » cria quelqu'un. Je voulus m'élançer, les gendarmes me forcèrent à me rasseoir. J'étais sou de douleur. Un huissier eut pitié de moi, il sortit un instant, puis venant à moi, il me dit : « Il n'y a pas de danger, elle a repris connaissance. » Je demeurai ahimé, comme écrasé sur mon banc. La séance fut longue et toute consacrée à l'audition des témoins. George était du nombre, je ne l'avais pas vu depuis la nuit du crime. Il était extrêmement pâle, et paraissait en proie à une vive émotion ; je m'attendais à ce qu'il allait me charger dans sa déposition. Il n'en fut rien ; au contraire, il présenta les faits sous le jour le plus favorable pour moi, s'accusa de m'avoir provoqué sans raison, quelque temps auparavant. Il faisait allusion à la scène de violence, dans laquelle il s'était opposé à ma fureur. Sa déposition fut rapide, les sanglots étouffaient sa voix ; quand il eut terminé, il demanda la permission de se retirer, jeta sur moi un regard de pitié et sortit. Vers six heures on nous ramena à la prison : personne ne pouvait communiquer avec moi pendant les débats. Je me jetai à genoux, et le front dans la poussière, je priai Dieu d'avoir pitié de ma femme et de mes enfants, de ne frapper que moi seul. Les assises continuèrent, presque tous les coupables avouèrent. Antoine seul, ancien forçat en rupture de banc, se contenta de nier avec une impudence insolente. L'instituteur avait perdu la tête, il accablait d'injures les témoins et les juges. Quant à moi, j'assistais aux séances comme si j'eusse été hors de cause. Je n'avais qu'une pensée : mes enfants, ma femme, dont je n'avais pas de nouvelles ; je pressentais quelque grand malheur pour eux. Le reste m'était parfaitement indifférent.

Le quatrième jour vers midi, les dépositions furent terminées ; le procureur impérial se leva de nouveau, et, appelant sur nos têtes l'indignation publique, demanda, au nom de la société outragée et mise en péril, que les peines les plus sévères nous fussent appliquées. La parole fut ensuite donnée à nos avocats ; ils firent tout ce qu'ils purent pour nous sauver. Le procureur répliqua avec force : puis les gendarmes nous firent entrer dans une salle séparée, et nous attendîmes que la Cour eût délibéré. Vingt et un jeunes gens dans la force de l'âge attendaient que la justice prononçât sur leur sort. Des mères, des femmes, des enfants en pleurs, appuyés sur la barre, le cou tendu, le cœur hâletant, cherchaient à lire dans les yeux des juges l'arrêt fatal. Des vieillards à cheveux blancs, graves et recueillis, les mains appuyées sur leurs longs bâtons, priaient en silence pour qu'un fils qui déshonorait leur vieillesse ne fût pas puni trop sévèrement. La foule attendait aussi, et les juges se recueillaient. Car c'est une heure solennelle, celle où un homme dit à un autre homme. — « Au nom de la société, je te déclare infâme et indigne de demeurer plus longtemps parmi tes frères ; celle où la justice humaine se substitue à la justice divine pour imprimer le sceau de la réprobation sur le front du coupable, pour éteindre un flambeau que la main de Dieu avait allumé. »

Le président s'avança, les cœurs cessèrent de battre ; d'une voix lente, mais ferme, il lut l'arrêt de la Cour : Antoine était condamné à la peine de mort. Un long frisson parcourut l'auditoire ; le président continua : l'instituteur et moi, comme chefs du complot, déportés à perpétuité. Je m'appuyai à mon banc pour ne pas tomber : j'aurais préféré la mort. Pas un sanglot ne se fit entendre : Henriette n'était donc pas là. Douze accusés furent condamnés à la déportation à temps, d'autres à quelques années de détention. Quelques-uns, et François du Lourdes était du nombre, furent acquittés. Au moment où il sortait, une jeune femme vint se jeter dans ses bras avec des larmes de joie. La foule s'écoula lentement ; il y avait là des vieillards qui pleuraient, des femmes qui poussaient des cris de désespoir et se tordaient les bras.

Je voyais sans voir, j'entendais sans entendre, je marchais comme un homme ivre.

Rentré dans mon cachot, je m'assis à terre, la tête contre les mains ; mon front brûlait, j'avais comme la fièvre, mais je ne sentais pas ; je ne puis même pas dire si je pensais. Le geôlier entra, suivi d'un autre personnage. On me retira mon couteau et ma fourchette, on me mit les fers aux pieds. Je me laissai faire machinalement, et le soir, en revenant un peu à moi, je fus tout étonné de me trouver attaché. Alors je me jetai sur mon lit ; depuis quatre nuits je n'avais pas fermé les yeux : je m'endormais profondément. Mon sommeil dura douze heures ; quand je m'éveillai, le soleil éclairait ma chambre et les oiseaux chantaient : il me sembla que j'avais fait un mauvais rêve, je voulus me lever pour le chasser. Un bruit de fers me fit tressaillir ! l'affreuse réalité m'apparut dans toute son horreur.

L'aumônier entra un moment après ; Georges l'accompagnait. Je me jetai aux pieds de mon beau-frère en lui demandant pardon. Il me releva et me fit asseoir sur mon lit. Il paraissait vivement ému. Je lus dans ses regards qu'il m'apportait une triste nouvelle. — « Henriette ? m'écriai-je en lui saisissant le bras. — Non. . . dit-il en répondant à ma pensée ; à la suite de la première séance, elle a eu une fièvre chaude, le délire a duré deux jours ; à présent, sa vie est sauvée, le médecin en répond et promet que plus tard elle recouvrera sa raison. — Henriette a perdu la raison ! ah ! misérable, c'est moi qui l'ai assassinée ! » Et je me tordais les mains. Georges et l'aumônier essayèrent de me consoler ; mais moi je me roulais sur mon lit, ne voulant rien entendre et m'arrachant les cheveux. Incendiaire, déporté, assassin ; il ne manquait plus que cela à mon malheur. — « Mes enfants, mes pauvres enfants ! que deviendront-ils ? Brigands qui m'avez perdu, scélérats ! rendez-moi ma femme, rendez-moi mes enfants ! »

Georges avait beaucoup perdu dans l'incendie ; mais la charité ne calcule pas, il me promit de recueillir ma famille chez lui. Ce ne serait, assurait-il, qu'une maladie passagère, l'air de la campagne rétablirait Henriette, mes enfants grandiraient avec les siens, Dieu ne nous abandonnerait point. C'est ainsi que se vengeait ce mauvais citoyen, cet hypocrite, ce ridicule dévot